

signaleurs. Ce genre de travail convenait à une personne atteinte d'une légère infirmité. Il y avait, je pense, 50 ou 60 personnes employées comme signaleurs sur ce canal entre Port-Weller et Port-Colborne. L'année dernière, l'Administration de la voie maritime a jugé bon—ce que je ne saurais contester—à cause de l'automatisation, d'installer des feux de circulation automatiques sur les ponts, mettant en chômage quelques-uns de ces soixante hommes. Certains, je crois, ont obtenu d'autres emplois. L'année précédente, l'Hydro d'Ontario—c'est un domaine qui échappe peut-être à notre compétence—a fait la même chose dans la péninsule de Niagara; de ce fait, quelque 50 ou 60 gardes-barrières ont été automatiquement mis à pied, parce que des feux de contrôle y ont été installés.

Vu le chômage qui sévit par tout le pays, j'estime que les ministères intéressés devraient songer sérieusement à remettre à plus tard l'automatisation afin de garder ce genre d'emplois pour les invalides. Je sais que le ministère des Postes fait des expériences depuis quelques années avec des trieuses automatiques électroniques de courrier. Tout en étant bien en faveur de l'automatisation de l'industrie afin que nous puissions soutenir la concurrence de l'étranger, j'estime que les ministères du gouvernement devraient songer à aider ces personnes invalides, du moins pour le moment, en remettant à plus tard l'installation de tels appareils automatiques quand il s'agit de fonctions que peuvent remplir ceux qui souffrent d'infirmités mineures.

Je sais que 100 personnes ont été mises à pied dans ma circonscription à cause de l'automatisation; j'estime qu'il y a un nombre appréciable de personnes qui se trouvent dans la même situation à travers le pays. Je signale ces choses au ministre dans l'espoir qu'il s'y arrêtera.

**L'hon. M. Martin:** Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots au sujet de cette question, parce que je m'intéresse à ce problème depuis un certain nombre d'années, soit à titre de ministre de la couronne ou à titre de simple député. Toutefois, j'aimerais avant de commencer, remercier de leurs paroles le député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), et, même si je le fais sur le tard, le premier ministre, qui m'ont tous deux souhaité la bienvenue à la Chambre au retour d'une absence occasionnée par la maladie.

Nul d'entre nous n'est opposé au principe de la résolution dont le comité est saisi. Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il y a lieu de favoriser la réadaptation professionnelle, qu'il y a lieu d'encourager la plus grande réadaptation des invalides permanents ou autres qui soit possible grâce à la science

médicale. Nous admettons tous que les gouvernements du pays qui sont responsables de l'élaboration et de l'application des programmes de bien-être social devraient faire tout ce qui est possible. Nous admettons tous qu'on devrait exhorter les associations bénévoles, en notre époque, au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, à faire tout ce qu'elles peuvent pour améliorer le sort de nos compatriotes qui souffrent d'une infirmité.

Ceci dit, je crois que nous devons étudier ce qu'on demande actuellement à la Chambre des communes d'adopter. Si nous nous en tenions à la lettre de la résolution, nous serions forcés de conclure que le Parlement fait œuvre de pionnier dans ce domaine, que nous instituons en matière de bien-être social un programme et une action. Ce n'est pas le cas. La présente résolution n'apporte rien de neuf. Elle n'ajoute pas un iota aux responsabilités conférées au gouvernement canadien par le Parlement. Il convient d'en tenir compte en examinant la résolution du ministre du Travail.

La résolution nous demande premièrement d'autoriser le ministre du Travail à conclure des conventions avec les provinces, prévoyant des contributions relatives aux frais qu'entraîne pour celles-ci la mise en œuvre d'un programme de réadaptation professionnelle des invalides. Elle nous demande aussi d'autoriser le ministre à entreprendre la coordination des initiatives fédérales concernant la réadaptation professionnelle et à entreprendre des recherches en ce qui concerne la réadaptation professionnelle. Puis ensuite, d'autoriser l'établissement d'un conseil consultatif national de la réadaptation des invalides.

J'appuie toutes ces choses, à l'exemple de tous les autres députés. Mais, monsieur le président, ce sont des domaines déjà offerts à l'initiative du ministre du Travail. Il devrait être nettement établi, je crois, que nous ne nous engageons pas aujourd'hui dans une nouvelle voie, et que le gouvernement de notre pays ne prend pas de nouvelles initiatives. Si je mentionne ce point, c'est qu'à mon avis, une grande partie des mesures présentées à la Chambre au cours de la présente session sont susceptibles d'une interprétation que ni la situation, ni l'importance des mesures législatives qui la créent ne motivent réellement.

A moins d'expliquer soigneusement ce que nous entreprenons, je crains que ceux qui sont chargés de la propagande dans le parti du ministre—je ne dis pas le ministre du Travail lui-même—n'affirment qu'au cours de la présente session du Parlement, il s'est passé quelque chose de nouveau, c'est-à-dire que le gouvernement a présenté une mesure